



## **PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 juin 2025

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10

**Présents :** Christian RICHARD, Christine POLO, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE.

**Absents excusés :** Patrick LAURENT, Jean-Louis DREVEAU et Jean-Joël BRUNET.

**Participait à la réunion :** Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Nathalie TEXIER a été élue secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### **À l'ordre du jour :**

#### **I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mai 2025 :**

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec une observation :

Partie III – Points sur les commissions – Environnement : Il ne s'agit pas de Brigitte COUSSAY qui a reçu le service Déchet – Economie circulaire de Grand Poitiers, le 07 mai 2025, mais Jean-Luc FOURNEYRON et Christine POLO.

#### **II. Délibérations :**

##### **N° D2025\_34 – TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2025/2026.**

Madame Christine POLO, adjointe au Maire, présente les tarifs de cantine et garderie des communes du regroupement pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026, étudiés et proposés par les délégués lors de la dernière réunion du comité syndical.

Trois propositions ont été étudiées : une sans augmentation, une avec une augmentation des tarifs de + 0.8% et une avec une augmentation de + 2%. Le comité syndical a opté pour une augmentation de + 0.8%. Seul le tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ne subira pas de hausse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal suit, à l'unanimité, l'avis du comité syndical et retient les tarifs correspondant à une augmentation de + 0.8% ainsi que le maintien du tarif P.A.I., comme suit :

##### **☞ Cantine :**

<b>Enfant :</b>	3.95 €
<b>Enseignant et personne extérieure :</b>	5.45 €
<b>Personnel : Minimum URSSAF</b>	
<b>P.A.I. (lorsque l'enfant apporte son repas) :</b>	1.50 €

☞ **Garderie :**

**Abonnement annuel 4 jours, sans mercredis :** 317.50 €/an soit 31.75 €/mois sur 10 mois.

**Abonnement annuel 5 jours, avec mercredis :** 368.90 €/an soit 36.89 €/mois sur 10 mois.

**Présence occasionnelle :** 3.85 €

**Retard des parents :** 15 €/jour (prise en charge des enfants à la fermeture de la garderie).

**N° D2025\_35 – CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les nouvelles conditions de souscription d'une ligne de trésorerie afin d'assurer les décalages de trésorerie que pourrait connaître la commune au cours de l'année à venir.

Les conditions seraient les suivantes : - Montant : 150 000 € - Durée : 1 an

- Taux variable : Index de référence + marge sur index.
- Index de référence : Moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.00%.
- Marge : 0.99%.

A titre indicatif : Euribor, 3 mois moyenné du mois de mai 2025 : 2.09%, auquel est ajoutée une marge de 0.99%, soit  $2.09\% + 0.99\% = 3.08\%$ .

- Commission d'engagement : 225 € soit 0.15% du montant total de la ligne (prélevée par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confère en tant que besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire ou à Madame Christine POLO, adjointe déléguée aux Finances, pour la souscription de la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

**N° D2025\_36 – RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS PROJET DE TERRITOIRE 2025 AUPRÈS DE GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE POUR L'ÉTUDE CONCERNANT LA RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE.**

*Vu la délibération n° D2025\_31 du conseil municipal en date du 15 mai 2025 portant sur la demande d'un fonds de concours projet de territoire 2025 auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine pour l'étude concernant la réfection du clocher de l'église ;*

*Considérant les observations du 21 mai 2025 de Grand Poitiers Communauté urbaine sur le contenu de la délibération et plus précisément sur le plan de financement ne respectant pas la règle de 50% de l'autofinancement communal global ;*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rectifier la demande de subvention comme suit :

Vu l'article L5215-26 du CGCT,

Considérant qu'en 2021, la Communauté urbaine de Grand Poitiers a adopté un Pacte Financier et Fiscal (PFF) adapté à son territoire et aux spécificités de ses 40 communes,

Considérant que le fonds de concours projet de territoire a été créé dans le cadre du PFF afin de soutenir l'investissement des communes de Grand Poitiers,

Considérant que Grand Poitiers a fait le choix, d'augmenter l'enveloppe du fonds de concours projet de territoire pour que chaque commune puisse mobiliser 40 000 € au titre de ce fonds de concours,

Considérant qu'il s'agit d'une enveloppe de 40 000 € par commune et par mandat,

Trois axes de politiques publiques sont prioritaires :

- Transition écologique : sobriété foncière, recyclage foncier urbain, mobilité douce, tourisme écoresponsable et durable, rénovation énergétique, végétalisation et biodiversité, alimentation et production locale,

- Revitalisation centre bourg et centre-ville : aménagement espace public, aide au dernier commerce,

- Accès aux soins et services publics marchands : maison de santé, équipements sportifs et culturels, administratifs, aide au dernier commerce, tiers lieux.

Le projet devra également répondre à la Stratégie de mandat de Grand Poitiers.

La commune de Tercé présente son projet d'étude concernant la réfection du clocher de l'église au titre de ce fonds de concours.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la sollicitation de ce fonds de concours à hauteur de 8 939.00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération : 19 865.44 € HT.

Subventions sollicitées :

	<b>Base HT subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>Fonds de concours – Projet de territoire GPCu</b>	19 865.44	45.00%	8 939.00
<b>État - DETR</b>	19 865.44	30.00%	5 959.00
<b>Reste à charge</b>	19 865.44	25.00%	4 967.44
<b>TOTAL</b>		<b>100.00%</b>	<b>19 865.44</b>

Le fonds de concours est versé aux communes sur présentation des justificatifs de dépenses d'investissement (état récapitulatif des dépenses signé par le Maire et le Trésor Public) et les délibérations concordantes de la commune et de la Communauté urbaine.

Une avance de 50% est possible sur demande de la commune et que ce fonds pourra être versé en plusieurs acomptes

En application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. De plus, le montant total des subventions attribuées (dont le fonds de concours) ne peut excéder 80% HT des dépenses.

Conformément au décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 sur les modalités d'information public (article D. 1111-8 du CGCT), la commune de Tercé devra respecter les dispositions suivantes :

- Le coût total de l'opération et le montant du fonds de concours attribués seront affichés à la Mairie et mis en ligne sur le site de la commune dans les 15 jours qui suivent le début des travaux,

- La commune implantera un panneau ou une affiche où figurera le plan de financement de l'opération (montant du fonds de concours attribué par GPCu et logotype) sur le lieu de l'opération de façon visible,

- Lors de l'inauguration ou toute manifestation publique liée au projet la commune de Tercé conviera la Présidente ou les Vice-Présidents concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De donner son accord pour solliciter le fonds de concours Projet de territoire pour un montant de 8 939.00 € auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine ;

- De flécher ce fonds sur les dépenses d'investissement liées à l'étude concernant la réfection du clocher de l'église,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier réglementaire et de manière générale, à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

## **N° D2025\_37 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 04 JUIN 2025 DE GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE.**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 juin 2025,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C - IV du Code général des impôts, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 juin 2025 pour évaluer le montant des charges et des produits transférés à la commune de Saint-Sauvant.

Ces charges et produits correspondent au transfert de la piscine de Saint-Sauvant.

La commune de Tercé n'est pas concernée par l'évaluation des transferts de charges réalisées par la CLECT du 4 juin 2025.

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLECT :

<b>Synthèse - Piscine de Saint-Sauvant (PGR)</b>	
Charges directes de fonctionnement	76 827
Charges indirectes de fonctionnement	4 878
Investissements récurrents	5 541
Coût de renouvellement annualisé	8 120
<b>Charges totales transférées</b>	<b>95 366</b>

Chaque conseil municipal dispose de trois mois à compter de la réception du rapport de la CLECT pour approuver ledit rapport. En l'absence de délibération, l'avis du conseil municipal est réputé favorable.

A l'appui du rapport de la CLECT approuvé par les conseils municipaux, le Conseil Communautaire pourra alors modifier l'attribution de compensation de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la CLECT du 04 juin 2025.

### **III. Points sur les commissions :**

- **Voirie :**

- Jean-Luc FOURNEYRON est allé rencontrer le directeur des services techniques de Valdivienne afin de prévoir l'entretien du chemin de la Mortière, mitoyen avec Tercé. Au vu de la vitesse de pousse de la végétation, le service technique est débordé et a pris beaucoup de retard sur l'entretien des chemins. Il n'a pas encore eu le temps de se charger de celui de la Mortière. Il est prévu. Néanmoins, ce ne sera qu'un « petit » élagage car la végétation est trop haute.

- Carl CANNETON signale qu'un dépôt sauvage s'est formé à la Justice, à côté du terrain de ball-trap. Plusieurs administrés y déposent leurs déchets verts alors qu'il s'agit d'un terrain communal et que ce n'est pas autorisé. La mairie communiquera sur ce point avec les administrés.

- Jean-Luc FOURNEYRON a rencontré Grand Poitiers pour la demande d'aménagement de la route de Savigny afin de réduire la vitesse des véhicules. Un agent spécialisé sur l'aménagement des routes se rendra sur place en septembre pour étudier les possibilités. Le

conseil municipal devra fixer une date pour le rencontrer et discuter ensemble de cet aménagement.

Jean-Luc FOURNEYRON fait part de la présentation de la société RTE sur son projet de raccordement des parcs photovoltaïques de Valdivienne par une liaison souterraine à 225 000 Volts. Il permettra de relier le poste client à l'un des pylônes de la liaison Bonneau Valdivienne à proximité. L'aire d'étude concerne les communes de Tercé, Valdivienne et Fleuré. Il s'agit de créer une liaison souterraine d'environ 3 km, de remplacer l'un des pylônes de la liaison aérienne existante et de remplacer un câble de garde de la liaison existante pour l'installation d'une fibre optique. L'étude se porte sur 2 fuseaux : le Nord et le Sud. Celui du Nord serait retenu, concernant ainsi la commune de Tercé. Les étapes du projet sont les suivantes :

- 2024 : Validation de la justification technico économique du projet,
- 2025 : Concertation sur les projets de raccordements RTE sous l'égide de la préfecture,
- 2025-2026 : Instruction administrative et études de détail,
- 2027 : Travaux et mise en service.

Lors d'un rendez-vous avec Grand Poitiers, les différentes sociétés chargées des projets photovoltaïques ou éoliens dans la Vienne ont été évoquées et se révèlent nombreuses. Parmi elles :

- ABOWIND désormais ABO ENERGY,
- NOTUS energy,
- WINDVISION désormais RENNER Energies,
- TSE,
- ERG centrale solaire.

- Jean-Luc FOURNEYRON informe que Grand Poitiers a commencé le fauchage des abords des voies communales la semaine dernière, ainsi que la peinture routière. La commune organisera une 3<sup>ème</sup> fauche en interne selon les besoins et l'état des fossés, en avril par exemple. Le fauchage des chemins a également commencé cette semaine par notre service technique.

- La société Arbor et Sens a transmis deux devis à la commune. L'un pour la création d'un chemin piétonnier au lieu-dit le Poteau pour un montant de 5 411.04 € TTC et un autre pour une tranchée (électrique) entre la médiathèque et la grange de la place Marie Chagnon pour un montant de 1 423.20 € TTC. Pour le chemin du Poteau, l'entreprise MaintroTP avait déposé un devis moins élevé de 4 214 €. Plusieurs conseillers trouvent ces devis très élevés pour les travaux demandés. Le chemin du Poteau ne concernerait qu'un seul enfant pour quatre années de collège. Est-ce qu'une tonte rase et régulière ne serait pas suffisante ? Cela limiterait considérablement les coûts et faciliterait les démarches administratives.

- La fuite d'eau derrière la salle des fêtes du Friaula a été réparée par la société Arbor et Sens. La canalisation est vraiment en mauvais état et devra être remplacée prochainement.

- Brigitte COUSSAY informe le conseil municipal que la commande des décorations de Noël a été envoyée.

• **Bâtiments** : Jean-Luc FOURNEYRON a reçu le devis d'ABC Feu revu à la baisse pour la défense incendie de l'école. L'opération globale concernera les équipements de l'école et de la salle des fêtes du Friaula. La demande de subvention est à déposer rapidement.

• **Communication et manifestations** : Charlotte PARENTEAU-DENOEL fait part des manifestations suivantes :

- 23 juin : Réunion de préparation du prochain Terc'Info,
- 13-15 juin : Chemin des Ateliers, 5/7 Grand Pré,
- 15 juin : Faites Nature de 10h à 17h à la salle du Friaula par Secrets des Plantes,
- 05 juillet : Guinguette annulée faute de bénévoles,
- Concours photos sur le thème « rouge » jusqu'au 31 août à la médiathèque,
- Exposition sur le camp d'internement administratif de Rouillé du 05 juillet au 31 août à la médiathèque.

La médiathèque sera fermée les deux dernières semaines de juillet sauf les mercredis et les samedis.

Elle proposera en collaboration avec l'association A toi de jouer des jeux extérieurs au mois d'août.

• **Ecole** : Christine POLO donne les informations traitées lors du conseil d'école du mardi 10 juin 2025. Pour la rentrée scolaire 2025, 229 élèves sont inscrits et répartis ainsi :

- Petite section : 28
- Moyenne section : 23
- Grande section : 27
- CP : 24
- CE1 : 37
- CE2 : 21
- CM1 : 37
- CM2 : 32

Malgré la fermeture d'une classe, le poste des 4 ATSEM sera maintenu.

Les portes ouvertes de l'école de Tercé auront lieu le 24 juin de 17h00 à 18h00.

Le DASEN rencontrera les élus des communes de Grand Poitiers le 18 juin afin d'échanger sur la fermeture des classes sur le territoire. Christine POLO compte y participer.

Christine POLO a rencontré la directrice de l'école de Tercé pour discuter de l'agencement de l'école à la rentrée. Un plan de l'école lui a été laissé pour envisager les différentes possibilités d'aménagement.

L'accueil des élus au Sénat a permis à Monsieur le Sénateur, Bruno BELIN, de leur expliquer son travail sur la sécurité et plus précisément la sécurité au sein des écoles. Afin de prévenir certains incidents et/ou les solutionner, il préconise vivement la mise en place de caméras de surveillance aux alentours des écoles. Il est aussi nécessaire de travailler sur la sensibilisation des agents et des parents en ce sens.

Le sénateur aimerait rendre visite aux élus au sein de leur école. Cette dernière pourra être organisée après la rentrée scolaire de septembre.

Afin de prévoir l'organisation des services de cantine à la rentrée, les agents ont accueilli trois classes en un seul service. Cet essai a été très bruyant et compliqué. C'est pourquoi, la cantine conservera son fonctionnement à deux services à la rentrée.

• **Animation / Jeunesse** : Marion AUBRUN fait part de son rendez-vous avec la Ligne de l'Enseignement pour la préparation du chantier jeunes du 18 au 22 août. Le projet est de construire trois grandes décorations de Noël en bois. La Ligue de l'Enseignement est enchantée par cette idée pour laquelle un animateur s'est positionné. Elle prêtera son vidéo projecteur pour réaliser les dessins sur les panneaux de bois. Si ces derniers sont finis avant la fin de la semaine, le groupe de jeunes poncera les tables en bois dans le bois de la Garenne.

Le chantier aura lieu : Lundi toute la journée, et tous les matins de mardi à vendredi. Les après-midis seront réservés aux activités. Un agent communal assistera les jeunes, l'animateur et Marion AUBRUN pendant le chantier.

Concernant l'animation de cet été et des mercredis, un agent supplémentaire sera recruté pour toute l'année scolaire 2025/2026. Il s'agit de Madame Sabrina DAIRÉ qui renforce déjà le service à la cantine de 12h00 à 13h30 depuis janvier 2025. Ce poste sera également maintenu.

Un règlement intérieur et une tarification est en cours d'étude par le conseil municipal et les agents d'animation pour les activités proposées les mercredis et pendant les vacances scolaires.

#### **IV. Questions diverses :**

- Christine POLO donne lecture du courrier de l'association Vent de Colère Vienne et Moulière. Elle demande à la mairie l'autorisation d'utiliser la photocopieuse pour imprimer des flyers à distribuer dans le Terc'info. Le conseil est d'accord.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 3 juillet à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et cinquante-cinq minutes.

Le Maire,  
Christian RICHARD

La secrétaire de séance,  
Nathalie TEXIER